

Vide Grenier le 1er mai 2026

100 emplacements

Un café offert par l'amicale

Organisateur : L'AMICALE DE L'ÉCOLE DES ROSIERS SUR LOIRE
amicaledelecoledesrosiers@gmail.com

Règlement

Article 1 : Date et lieux du vide grenier

· Vendredi 1^{er} Mai 2026 de 9 h à 17h (accueil des exposants entre 6h et 8h30)

Il se tiendra à l'adresse : **Terrain vert** - rue du bourg

LES ROSIERS SUR LOIRE

49350 GENNES-VAL-DE-LOIRE

Article 2 : Placement et stationnement

· Les emplacements sont attribués par ordre d'arrivée sur le lieu. Le véhicule reste sur l'emplacement, pas de sortie autorisée avant 17h, sauf autorisation expresse des organisateurs, notamment pour raisons météo.

(ATTENTION : 1 emplacement fait 5 ml) Mesurez bien votre véhicule et la remorque si besoin, sachant que la remorque reste obligatoirement accrochée au véhicule.

Article 4 : Encaissement

Il est fixé à 10 € les 5 mètres linéaires. Tout mètre linéaire en plus sera facturé 2€/mètre. Le règlement se fait en espèces, virement ou par chèque à l'ordre de "l'amicale de l'école des rosiers". Aucune annulation ne sera remboursée.

Article 5 : Responsabilités

Chaque participant est responsable des biens exposés et des dégâts qu'il pourrait occasionner (attention aux tonnelles et parasols en cas de vent !). Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges tels que perte, vols, autres détériorations et se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Respect de l'environnement :

Des poubelles (tout venant et recyclable) seront à disposition sur le terrain.

A la fin du vide grenier, merci de laisser les lieux de votre emplacement propre.

Article 7 : Acceptation

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

Inscription à nous retourner avant le 17 Avril 2026

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre :

- un membre au : Mme TUSSEAU 06.13.70.78.45 ou Mme BILLOUIN 06.10.97.68.20

- ou mail : amicaledelecoledesrosiers@gmail.com

Je soussigné(e)

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél (**Obligatoire**) :

Email :

Numéro de la pièce d'identité (Obligatoire):

Déclare sur l'honneur :

⇒ Ne pas être commerçant(e)

⇒ Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 code du commerce)

⇒ Ne participer qu'à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile

Souhaite réserver :

⇒ emplacement de 5 mètres à 10 euros (minimum obligatoire par personne)

⇒ mètre(s) linéaires supplémentaires à 2euros le mètre

TOTAL REGLEMENT :euros

Nous mesurons sur place votre véhicule + remorque et facturons le surplus de mètres non réservés.

MODE REGLEMENT : O virement O chèque O espèces

Par chèque libellé à l'ordre de : "Amicale de l'école des rosiers" et l'envoyer à MME Billouin Emilie – 30 B Rue du Champ de Bessé – 49350 LES ROSIERS SUR LOIRE ou le déposer au PMU AU BON COIN AUX ROSIERS SUR LOIRE

Par virement : FR76 1027 8394 1000 0200 2130 182 BIC CMCIFR2A

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et déclare m'y conformer.

Fait aux ROSIERS SUR LOIRE, le

Signature :

Lu et approuvé,